

Réunion d'EAP du 11 décembre 2012

Présents : Abbé Badidike, Jeanne Cnudde, Marie-Paule Roosen, Myriam Gandibleu

Excusée : Thérèse Fromont

Ordre du jour

1. Echos de nos paroisses
2. Programme du 1^{er} semestre 2013

Lecture du rapport de la réunion du 20 novembre**Echos**

- Rappel de l'intervention d'une personne de la paroisse St Barthélemy auprès de membres de l'EAP et de l'abbé concernant le changement d'heure de la célébration de Noël. Cette personne a fait circuler une pétition demandant aux personnes de signer la demande intitulée « Pour le maintien d'une messe de minuit ».

La pétition se trouvait sur la table du fond de l'église aux heures des célébrations.

En conclusion de la lecture des annonces, l'annonciateur a invité les gens à prendre connaissance de la pétition et s'exprimer puisque nous sommes en démocratie.

Dans une homélie, l'abbé Tintinger a rappelé que la messe de minuit est une habitude récente qui n'a pas de fondement religieux.

Position de l'abbé Badidike :

Nous avons le devoir moral et pastoral d'être attentifs à ces demandes. Il faut répondre à ces personnes qui se sentent flouées mais leur démarche n'est pas une démarche de foi. Elles n'avancent pas d'argument social ou sécuritaire mais se basent sur le fait qu'« on a toujours fait comme cela ».

Dans l'homélie du 23 décembre, l'abbé insistera sur la différence entre « dogme » et « tradition » : la tradition étant une habitude à une époque donnée.

Depuis Vatican II, 4 messes sont mentionnées (à savoir messe de la veille, de la nuit, de l'aurore et du jour) mais cette succession d'offices est réservée aux communautés religieuses. Dans les faits, seules 2 messes sont maintenues : la messe de la nuit de Noël et la messe du jour de Noël. Selon le Missel, la veillée doit être séparée de la messe.

D'autres habitudes qui nous semblent être des « traditions » sont en fait bien plus récentes, par exemple, la présence du sapin dans les églises est autorisée seulement depuis les années 50. L'utilisation du sapin est d'origine païenne, gauloise et a d'abord été une tradition dans les régions germaniques.

Le problème est que certains profitent du mécontentement de quelques personnes pour nuire au prêtre et à l'EAP. Il faut rappeler que les demandes doivent être faites aux structures pastorales existantes (CLP, EAP). Il est bon de rappeler que dans notre Unité Pastorale, contrairement à ce qui se passe ailleurs, le curé n'est pas le Président du CLP.

Cela nous amène à une réflexion concernant la visibilité des structures et le manque d'identification des personnes à ces structures.

Il faudra rappeler qu'aucune action ne peut être initiée sans l'accord du curé, que les questions et demandes doivent être adressées aux structures pastorales. Il est nécessaire que nous ayons une plus grande visibilité (notamment en annonçant les différentes réunions).

- Spectacle de Noël à Pironchamps.

Les académies de Farciennes et de Gilly proposaient d'organiser un concert. Pironchamps a accepté car c'était une façon de valoriser la paroisse.

Programme

- **Semaine Sainte et Fête de Pâques**
Dans l'organisation, l'abbé Badidike essaie de tenir compte des années précédentes afin d'instaurer une tournante pour les grandes fêtes. (voir le programme des célébrations).
En ce qui concerne le jeudi saint, il y a une célébration à Châtelineau. La catéchèse de Farciennes souhaite organiser le jeudi saint au Wainage.
- **Wainage : fête de la grotte** (rappel de la bénédiction le 1^{er} mai 1938)
Il y aura une seule célébration au Wainage, le dimanche à 15h qui sera suivie des vêpres.
A 16h30 goûter.
- **Ascension**
9 mai : célébration en UPN à Fatima. Une seule célébration pour toute l'UPN donc, on supprime aussi la messe de la veille.
- **Communions**
Il avait été proposé à l'abbé Tintinger de célébrer une des messes mais il ne souhaite pas célébrer car il ne connaît pas les enfants.
- **Pèlerinage à Fatima:** le 16 juin
- **Jubilé des couples :** Farciennes le 29 septembre ; Châtelineau : l'administration communale organise une fête le dimanche de la marche (le dernier dimanche du mois d'août). On pourrait le célébrer le 15 ou 22 septembre.

Planning des réunions

Une réunion par mois est nécessaire. Les dates sont fixées pour l'année 2013
jeudi 24 janvier / mardi 26 février / mardi 19 mars / mardi 30 avril / mardi 28 mai / mardi 25 juin / mardi 24 septembre / mardi 29 octobre / mardi 26 novembre / mardi 10 décembre.